

Budget 2024 de la Ville de Chambéry

Investir pour l'avenir de la ville et de ses services publics



Edito du maire



THIERRY REPENTIN
Maire de Chambéry

« Nous déterminons le budget 2024 dans un contexte très difficile où l'inflation pèse lourd sur le budget des collectivités. La part des dépenses rigides sur lesquelles la Ville a peu de marge de manœuvre augmente fortement : dépenses salariales, intérêts de la dette, assurances, énergie, etc. Il faut donc faire preuve d'agilité et d'innovation.

La bonne gestion des finances de la Ville a été récemment saluée par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes : leur rapport, public, est éclairant. Cette gestion saine et rigoureuse nous permet de ne pas céder au renoncement. Au contraire, nous préservons le niveau de service public et avec lui, la qualité de vie des habitants au quotidien et dans tous les quartiers.

En matière d'investissement aussi nous sommes ambitieux : seul un haut niveau d'investissement permet d'être à la hauteur des défis de demain. Ces investissements, vous le constaterez dans ces pages, sont de différentes natures. Il s'agit tout d'abord d'entretenir notre important patrimoine afin de continuer à y apporter un service de qualité, voire d'excellence. Il représente aussi de nombreux projets d'aménagements qui nous permettent dans tous les quartiers de rendre la ville plus agréable, d'œuvrer à la qualité et à la sécurité des espaces publics. Et puis, parce que Chambéry n'a pas vocation à se contracter ou à se refermer sur elle-même, il faut continuer de construire la Ville ! C'est le cas dans les nouveaux quartiers de Vetrotex et de la Cassine, dans le nouvel éco-quartier du nord des Combes et partout où de nouveaux logements sociaux et privés voient le jour ou sont rénovés.

Le budget 2024 est fidèle aux engagements pris. Il est à la hauteur des enjeux de notre temps : solidarité, transition écologique, ville inclusive, dynamisme et rayonnement. »



MARTIN NOBLECOURT
Premier adjoint chargé des ressources humaines,
des finances et de l'appui au pilotage

« Le travail rigoureux mené pour la préparation du budget 2024 nous permet de maintenir le niveau de service public sans augmenter la fiscalité ni dégrader la santé financière de la commune. C'est un combat gagné au prix d'arbitrages exigeants et d'importants efforts pour mobiliser des financements extérieurs. »

« La masse salariale représente près de 64% de notre budget de fonctionnement. Chaque jour, près de 2000 agents de la Ville et du CCAS assurent le service public auprès des habitants et au sein des nombreux équipements et services municipaux présents dans chaque quartier. Mais la maîtrise de la masse salariale est aussi indispensable pour améliorer de façon continue les conditions de travail des agents. »

146 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES CHAMBÉRIENNES ET DES CHAMBÉRIENS

Le conseil municipal a adopté ce lundi 11 mars le budget 2024 de la Ville de Chambéry. Il s'élève à 146 millions d'euros, dont **30,5 millions dédiés à l'investissement.**

Ce budget traduit la volonté de la Ville de porter un projet ambitieux dans le domaine des solidarités, de la transition écologique, de l'inclusion et de l'implication citoyenne. Pour y parvenir la Ville a su de nouveau faire preuve de résilience et d'agilité, y compris dans le domaine budgétaire : les activités ont été adaptées à la situation afin de permettre qu'un grand nombre de dépenses soit sanctuarisé, il s'agit en effet de donner les moyens à Chambéry de conserver son rôle d'amortisseur des conséquences

économiques et sociales de la crise et du contexte inflationniste dont les effets se font toujours sentir. Cette bonne gestion permet de maintenir un haut niveau de service public et d'investissement au service des Chambériens d'aujourd'hui et de demain !

Le budget 2024 poursuit en effet des objectifs forts en matière d'investissement de maintien d'un service public de qualité accessible à toutes et tous, tout en veillant à préserver la santé financière de la collectivité. Cela se traduit par le maintien d'un autofinancement positif, permettant ainsi d'assurer la soutenabilité financière des engagements pour les années à venir et ce, malgré une tension forte sur l'ensemble des budgets.

Soutien aux associations et maintien d'un service public pour toutes et tous

Le soutien au monde associatif est conforté dans ce budget 2024 avec un montant de subventions porté à 8.5 millions d'euros, en hausse de 0,8 % par rapport à 2023, à destination de 241 associations dont 26 nouvelles. Ce soutien est essentiel au développement du lien social, à l'animation et au rayonnement de Chambéry.

En matière de politique tarifaire, la Ville met tout en œuvre pour préserver l'accès de toutes et tous aux services publics municipaux. Lorsqu'elle doit réévaluer le prix de ses services, la Ville recherche les modes de tarification les plus justes possibles. Par exemple, pour la restauration scolaire, face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, la Ville a adopté une nouvelle grille tarifaire étalée sur 12 tranches de QF, contre 7 auparavant, afin de mieux adapter les tarifs aux revenus de chaque foyer. La collectivité a également fait le choix de financer la restauration scolaire à hauteur de 250 000€ afin de préserver des tarifs soutenables pour les familles chambériennes.

Contexte inflationniste : un budget communal sous contraintes

La part des dépenses rigides, sur lesquelles la Ville a très peu de marges de manœuvre à court terme, augmente significativement du fait du contexte inflationniste, on estime qu'elles représentent 73 % des dépenses réelles de fonctionnement, entre les dépenses de personnel, les intérêts de la dette, les fluides.

Exemples :

- Malgré un encours de dette stable, les intérêts annuels de la dette coûtent 1 millions d'euros supplémentaire à la Ville en 2024 comparé à 2022, du fait de la forte augmentation des taux d'intérêt et du renouvellement naturel du stock de dette ;
- Pour les seules dépenses de personnels, ce sont 2,6 M€ supplémentaires pour 2024 par rapport à 2023 (le budget 2023 ayant déjà pris en charge près de 2 M€ de dépenses de personnel supplémentaires) que le budget de la Ville aura à assumer, suite aux différentes augmentations de la valeur du point, attribution de points supplémentaires ou bien de l'augmentation du SMIC. Ceci, sans contrepartie de l'Etat ;
- Les nouveaux contrats d'électricité vont entraîner une hausse du prix du KW/h multiplié par 2,5 en 2024 (par rapport aux précédents contrat) ;
- En matière d'assurances, après un premier renouvellement de marché infructueux, la Ville devra s'acquitter d'une cotisation annuelle auprès de son assureur de 170 000€ supérieure au contrat précédent ;
- La hausse des prix des denrées alimentaires pèse lourd, par exemple, sur le nouveau contrat de restauration collective : le prix d'un repas à la cantine coûte 40 % plus cher qu'auparavant.

Des équipements et services à rayonnement intercommunal

En tant que ville-centre, la Ville de Chambéry gère de nombreux équipements fréquentés par les Chambériens mais aussi par des habitants de l'agglomération et des territoires voisins, comme la Médiathèque, la Cité des Arts, le Musée des beaux-arts, la galerie Eurêka, le soutien à la scène nationale de Chambéry, un grand nombre d'équipements sportifs comme le stade mais aussi les terrains de Mager. Son centre-ville commerçant et le secteur gare drainent aussi les habitants des communes limitrophes qui bénéficient des parkings tels que la Cassine, Ravet ou Château.

Le budget de la Ville intègre ainsi les coûts d'investissement et les déficits de fonctionnement de nombre de ces équipements utilisés par l'ensemble de la population de la Savoie et des départements limitrophes, sans pour autant bénéficier de recettes fiscales correspondantes.

Le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville de Chambéry souligne l'importance des charges de centralité pour la Ville et recommande un meilleur partage de ces missions de centralité à l'échelle de l'agglomération, pour permettre au territoire de continuer à évoluer et d'assumer un haut niveau de service public rendu à la population.

La recherche de financements extérieurs

La Ville poursuit ses efforts pour obtenir des financements auprès de partenaires extérieurs et soutenir de nouveaux projets et chantiers. Sur les projets d'investissement, le taux moyen de subventions obtenues par la Ville se situe entre 20 et 22% ces dernières années.

De nombreuses actions portées par la Ville bénéficient de financement partenariaux :

Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Rénovation urbaine.....	90 K€
Convention Mildeca (lutte contre les addictions).....	87 K€
Financement du poste de Conseiller en environnement intérieur.....	30 K€
Fond d'innovation petite enfance.....	90 K€
Démocratie participative Territoire d'engagement.....	70 K€
Education artistique et culturelle.....	52 K€
Gestion en régie du Centre social.....	90 K€
Financement partenarial Galerie Euréka.....	130 K€
DEFFINOV (tiers-lieu).....	32 K€
Assistance à Maîtrise d'ouvrage conseil de la laïcité.....	5 K€
Financement partenarial de la Cité des arts.....	366 K€
Programme Citeo (sur 2023-2024).....	521K€



Investir pour Chambéry

La Ville poursuit sa politique volontariste et ambitieuse en matière d'investissement, afin de préparer l'avenir et soutenir l'économie locale. Les collectivités locales sont le premier investisseur public en France : elles réalisent près de 70% de l'investissement public civil. Il s'agit d'un levier majeur pour soutenir le développement du territoire et la transition écologique mais aussi l'activité économique des entreprises.

Comme en 2022 et 2023, plus de 30 M€ sont dédiés à des projets d'investissement. Ces grands projets, travaux d'entretien ou de renouvellement s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2022-2026 révisée chaque année et dans le plan de petits travaux et d'entretien annuel.

Pour chaque nouveau projet, sont pris en compte la qualité environnementale, l'utilité publique et sa localisation pour que chaque quartier puisse bénéficier d'améliorations. Par ailleurs, les nouvelles opérations sont concertées et co-construites dès que cela est possible avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2024, deux équipements importants vont voir le jour : le nouveau groupe scolaire Vert-Bois débuté en 2022 (4,5 M€ prévus en 2024 sur un montant global de 17 M€) et la nouvelle crèche sur le quartier Vetrotex (1,7 M€ prévus en 2024).

Après des phases d'études et de concertation, la Ville entame la requalification des espaces publics du centre-ville avec les travaux d'aménagement du boulevard du Théâtre et du square de Lannoy de Bissy et les études des aménagements du haut de la rue de Boigne et de l'avenue Charles De Gaulle (1,8 M€ en 2024 pour ces opérations).

2024 voit l'amorce des premiers chantiers de rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux. L'un des principaux postes d'investissement du mandat, qui permettra de réduire considérablement l'impact carbone de la Ville, comme le montant de ses factures énergétiques. Les travaux de rénovation énergétique des deux écoles Chambéry-le-Vieux et Jean Rostand commenceront à l'été, pour un an de travaux, tandis que ceux du Manège et du bâtiment Paul Bert commenceront en deuxième partie de l'année (1,7 M€ en 2024 pour ces opérations, 11,1 M€ jusqu'en 2026).

Autres projets qui entrent dans une phase opérationnelle en 2024 : la modernisation des équipements techniques et scéniques du Scarabée (0,2 M€ en 2024) et la restructuration de l'espace montagne de la Galerie Eureka (0,3 M€ en 2024 avec l'appui d'un financement européen Alcotra à hauteur de 80%). Trois nouvelles cours d'écoles seront réaménagées et végétalisées : les cours des écoles Caffé et de l'école primaire de Bellevue.

La Ville poursuivra par ailleurs plusieurs de ses opérations d'aménagement urbain et de requalification des espaces publics :

- le quartier des Combes (1,6 M€ en 2024) dans le cadre du projet de renouvellement urbain ;
- le quartier de Vetrotex (1,4 M€ en 2024) ;
- l'aménagement des voiries centre nord (1,2 M€ en 2024).

Les investissements se poursuivent en 2024 pour finaliser l'aménagement et l'équipement du stade municipal à hauteur d'1,7 M€ et aménager les nouveaux bureaux de la direction des sports de la Ville au sein de ce bâtiment (0,4 M€).

Les travaux d'adaptation à la carte scolaire des écoles Haut-Maché et Jean Jaurès, entrepris en 2023, vont se poursuivre en 2024-2025 (0,5 M€). Par ailleurs, la première phase de chantier de rénovation des bâtiments de la place Demangeat sera réceptionnée au deuxième trimestre 2024.

Les études se poursuivent sur la rénovation des équipements de la place Demangeat, de la Maison des associations (0,2 M€), du théâtre Charles Dullin (0,2 M€) et du Musée des beaux-Arts.

Travaux d'entretien et renouvellement : des investissements du quotidien essentiels

Par ailleurs, comme chaque année, un programme de travaux d'entretien est prévu dans tous les quartiers portant principalement sur les espaces verts, les voiries et les bâtiments, à hauteur de 4 M€. La Ville investit également chaque année pour le renouvellement de ses logiciels et matériels informatiques (0,8 M€) et de sa flotte de véhicules (0,4 M€).

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Un budget de 146 M€

Montant des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

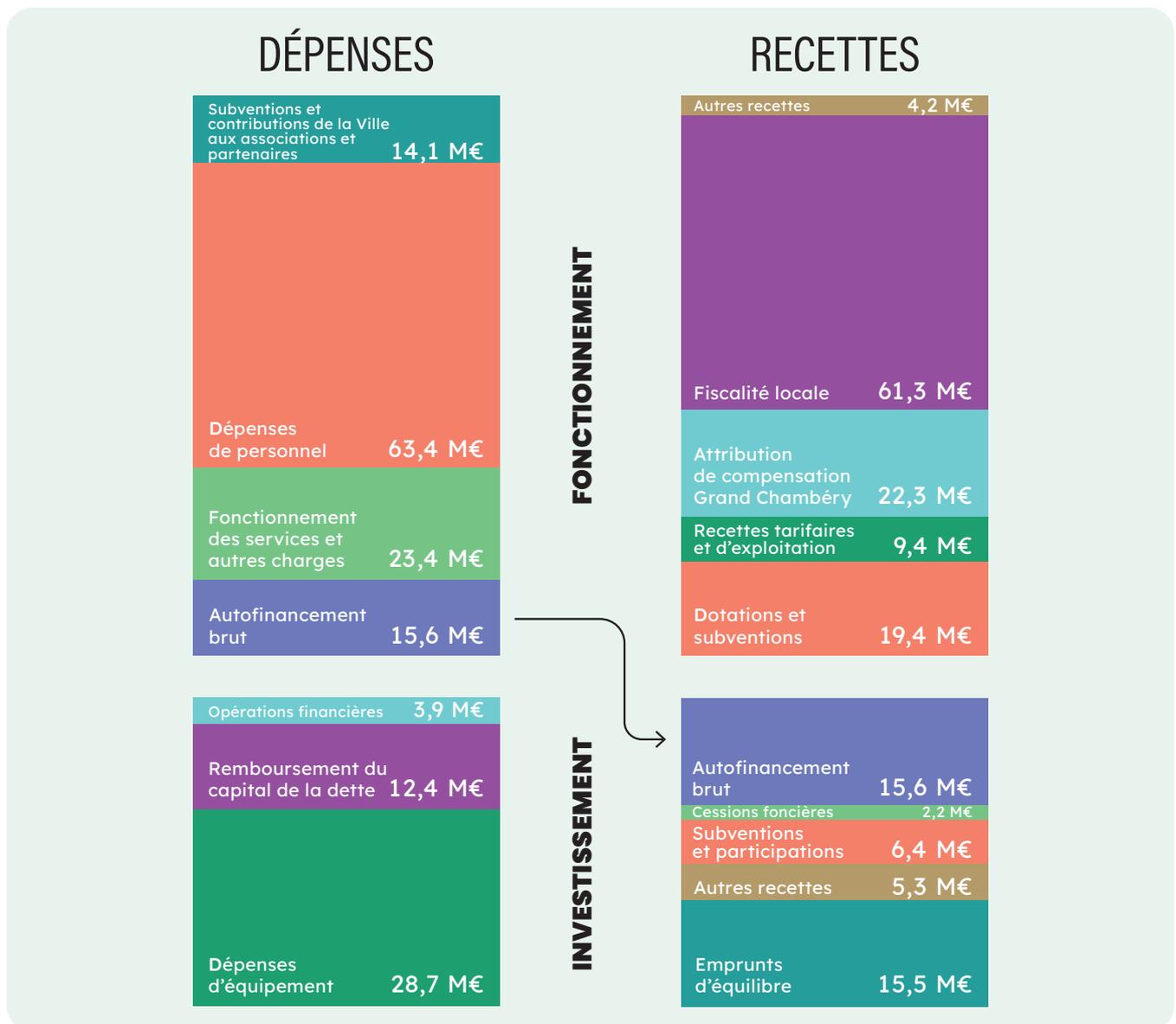
Fonctionnement :

- 113,9 M€ de recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 4,5 % *montant hors opérations d'ordre.*
- 100,96 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 6 % *montant hors opérations d'ordre.*

Investissement :

- 29,5 M€ de recettes réelles d'investissement (30,18 M€ en 2022) *montant hors affectation en réserves et hors opérations pour compte de tiers.*
- 45 M€ de dépenses réelles d'investissement, en baisse de 4% *montant hors opérations pour compte de tiers.*

Si on enlève le remboursement du capital de la dette, les opérations pour compte de tiers et les opérations financières, les dépenses d'équipement brutes, s'élèvent à 27,9 M€. Il s'agit du chiffre à retenir pour quantifier le montant réel des investissements.



Indicateurs par habitant

2024

Agir et investir au quotidien

1 631 € par an et par habitant*
de dépenses réelles de fonctionnement
contre 1 399 € en moyenne dans des villes de
même taille*

La Ville de Chambéry dépense 1 631 euros par habitant pour les services publics chaque année : propreté urbaine, bibliothèques, subventions aux associations, espaces verts, animations scolaires etc. Un indicateur qui montre le haut niveau de service proposé et porté par la Ville.

453 € par an et par habitant*
de dépenses d'équipements bruts
contre 372 € en moyenne dans des villes de
même taille*

La Ville de Chambéry investit 453 euros par habitant pour entretenir et développer notre patrimoine commun : nouveau stade, entretien des écoles etc. Cet indicateur traduit un niveau d'investissement élevé. C'est donc au total 2 084 euros par habitant que la Ville va dépenser en 2024 afin d'offrir les meilleurs services publics possible aux Chambériennes et aux Chambériens.

Les recettes fiscales : 74% des recettes de fonctionnement de la Ville

1 276 € par an et par habitant*
le produit issu des impôts directs des
Chambériens (habitants et entreprises
chambériennes) de la fiscalité reversée et de
la compensation de l'Etat contre 1 020 € en
moyenne dans des villes de même taille*

Les recettes fiscales représentent les 3/4 des recettes de fonctionnement de la Ville issues des produits de la taxe foncière, de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires) et de l'attribution de compensation versée par Grand Chambéry (issue de la contribution foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La fiscalité reste donc la principale source de financement des actions communales loin devant les concours de l'Etat et des partenaires.

Financer les investissements

**1 637 € par an et par habitant d'encours de
la dette***
contre 1 344 € en moyenne dans des villes
de la même taille*

Si l'endettement par habitant présente un niveau plus élevé à Chambéry que la moyenne de la strate, la capacité de remboursement de la Ville est suffisante. Dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse, cette situation permet à la fois de respecter une trajectoire de désendettement (réduction du stock à l'échelle du mandat) et de mobiliser chaque année une capacité d'emprunt nécessaire au financement des investissements.

**6,7 années : un ratio de désendettement fa-
vorable**

Il faudrait 6,7 années à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Ce ratio permet d'évaluer la soutenabilité de la dette des collectivités locales. Il doit rester en deçà de 10 à 12 ans. La situation de la Ville de Chambéry est donc satisfaisante.

**Moyenne nationale pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants*

Rappel : une exonération de taxe foncière pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie

Depuis 2023, les Chambériens peuvent solliciter une exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant 3 ans pour les propriétés construites avant 1989 ayant fait l'objet de travaux de rénovation visant à réduire les consommations d'énergie (isolation thermique, changement de système de chauffage, récupération d'eaux pluviales ...).

L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE LA VILLE

CLASSÉES PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

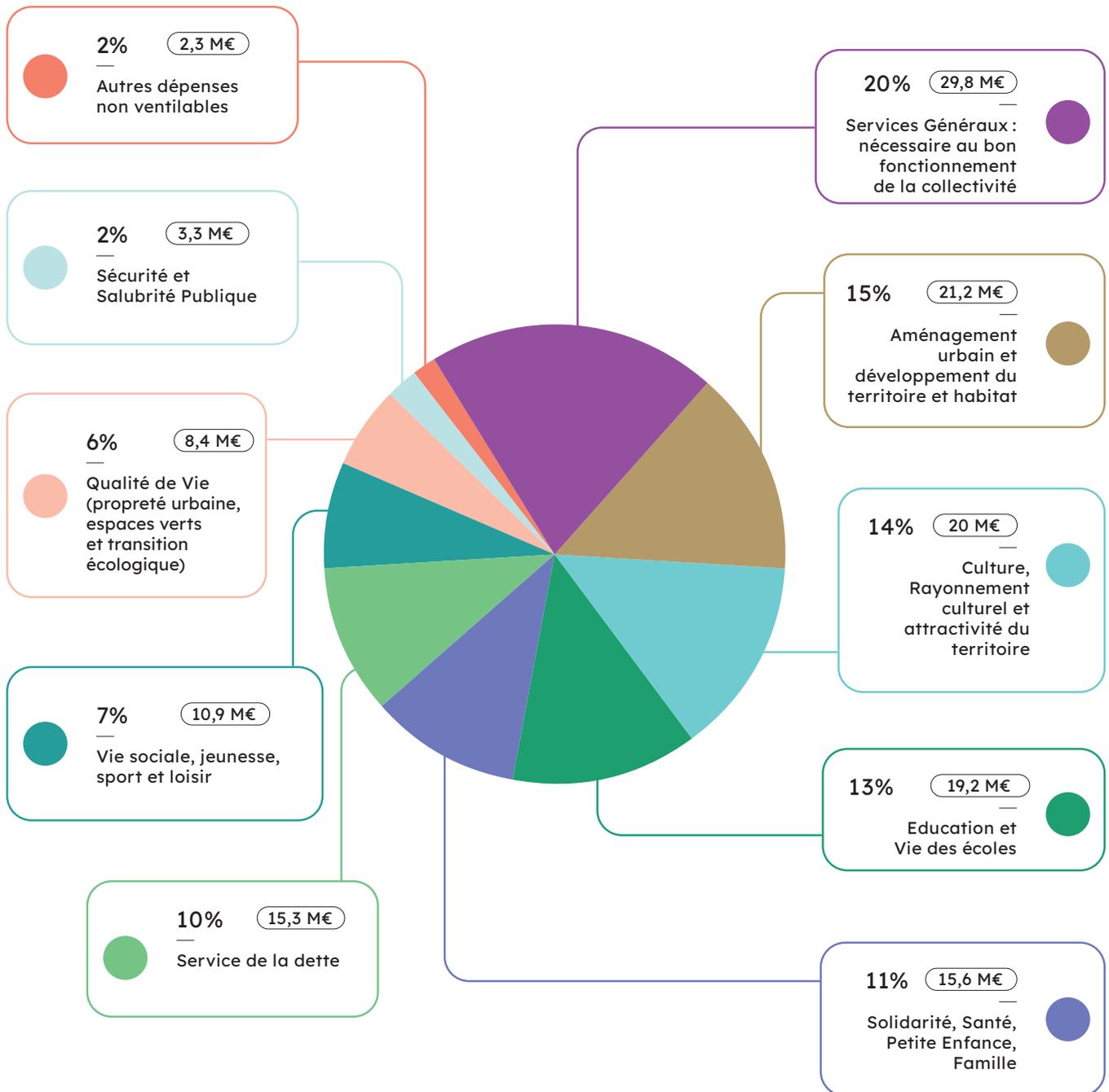


Illustration de la nomenclature budgétaire M57 qui définit les secteurs d'intervention des communes.

LE BUDGET 2024 EN QUELQUES ACTIONS ET PROJETS

01

Chambéry en transition

Plus de nature en ville et de fraîcheur

Végétaliser, désimperméabiliser, préserver la nature en ville (eau, arbres, biodiversité ...) sont des priorités du plan global de transformation de la ville pour l'adapter aux changements climatiques à venir. De nombreuses actions, d'ores et déjà engagées, se poursuivent et sont renforcées chaque année.

Le plan de renaturation des cours d'écoles, mis en place dès 2020, a permis de réaménager les cours de 10 écoles, les dernières étant celles des écoles du stade inaugurées en 2023. Une dotation de 600 000€ est prévue en 2024 pour végétaliser les cours des écoles Caffé et de Bellevue.

Après l'action "ville perméable" en 2022, la Ville a multiplié les expérimentations de désimperméabilisation et va mettre en place en 2024 un plan global en s'appuyant notamment sur la demande citoyenne, formulée dans la plupart des conseils de quartiers. La ville est accompagnée dans cette démarche par la Banque des territoires.

La volonté de renaturer les sols en supprimant les revêtements imperméables de type béton, enrobé, ou dallages se manifeste aussi dans les projets de réaménagement des espaces publics. Cela a été le cas pour l'aménagement du quai Borel ou du square Durand, par exemple. Ce sera également la caractéristique du projet de réaménagement du boulevard du Théâtre et du square De Lannoy de Bissy dont les travaux commencent en mars 2024.

Le plan de sobriété en eau de la Ville, présenté fin 2023, fait évoluer la gestion municipale des espaces verts. Celle-ci évolue dès 2024 avec la réduction drastique de mobiliers urbains de types jardinières, ou par de nouveaux massifs fleuris occupés principalement par des plantes vivaces. Autres mesures : l'adaptation de l'arrosage aux stricts besoins des plantes, l'approvisionnement en eau à partir des eaux d'exhaure, l'expérimentation de réutilisation des eaux de la piscine.

En 2023, la Ville a préparé une nouvelle charte de l'arbre en concertation avec ses principaux partenaires qui interviennent sur l'espace public. Cette charte sera présentée courant 2024. Elle mettra en valeur et préservera la présence des arbres en ville. En matière de biodiversité, le recensement lancé en 2023 va permettre en 2024 de mettre à jour l'atlas de la biodiversité, et d'élaborer un plan d'actions visant à rétablir les trames vertes et bleues nécessaires.

Grâce à l'étude sur les îlots de chaleur, la Ville prépare la transformation des aménagements de l'espace public, mais également des parcelles privées en mettant en place une Orientation d'Aménagement et D'Orientation

(OAP) Nature en Ville dans le cadre de la modification n°4 du PLUi-HD. Le règlement rendra obligatoire la présence d'espaces en pleine terre sur chacun des projets. Des OPA sectorielles viendront sanctuariser sur le territoire des espaces non construits, destinés à des usages de mobilités douces ou à des espaces de trame verte, afin de garantir une densification maîtrisée du territoire urbain.

Pour l'habitat ancien du centre-ville, un volet confort d'été sous forme de conseils techniques sera ajouté aux conseils apportés aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU, afin de les accompagner pour rendre leurs logements plus frais en période de chaleur.

De Lannoy de Bissy et Boulevard du théâtre La nature au coeur du projet d'aménagement

Ce projet d'aménagement privilégie les surfaces perméables, à usage d'espaces verts ou de circulations douces, pour permettre l'infiltration des eaux, la renaturation des sols et donner ainsi aux arbres et plantations des conditions de développement optimales. L'attractivité de la ville est renforcée par la mise à disposition d'espaces agréables, ombragés, apaisés, dans lesquels il est agréable de flâner, de s'asseoir... Ces choix d'aménagement sont cohérents avec les résultats de l'étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) menée en 2023 : ils privilégient le rétablissement du cycle de l'eau, la présence de végétation et d'arbres qui permettent le rafraîchissement de l'air par l'ombre et par les phénomènes d'évapotranspiration. C'est dans cet esprit que seront menées en 2024 les études pour l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle et du haut de la rue de Boigne.

L'esquisse finale du projet.



Plus d'économies d'énergie et de sobriété

Lutter contre le changement climatique, c'est aussi limiter la production de CO₂, par la limitation de la consommation énergétique.

Les importants travaux de rénovation thermique de 4 bâtiments débutent en 2024 : le centre de congrès du manège, le bâtiment Paul Bert, les écoles Jean Rostand et de Chambéry-le-Vieux. C'est entre 46% et 66% d'économies d'énergie qui sont attendues par bâtiment après travaux, comme attendu par le décret tertiaire. Ces opérations peuvent avoir lieu grâce aux 11,1 M€ prévus dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements d'ici à 2026. Ils sont évalués à 1,7 M€ pour 2024. Des actions de communication et de sensibilisation du grand public autour des économies d'énergie, accompagneront ces grands travaux.

L'extinction de l'éclairage public la nuit a été adaptée pour tenir compte des remarques et suggestions des citoyens : horaires différents en fin de semaine pour certains quartiers, corridors allumés... Elle s'accompagne d'améliorations techniques sur les lampadaires, pour poursuivre la recherche d'économies. En 2024, les évolutions techniques vont continuer avec l'appui d'un financement de l'Etat au titre du fond vert, obtenu pour un plan de modernisation sur 3 ans.

En matière d'énergie, la Ville a délibéré en décembre 2023 pour attribuer la gestion du réseau de chaleur à un nouveau délégataire. En septembre 2024, commencera un nouveau contrat qui porte une ambition renouvelée de la Ville en matière de développement des énergies renouvelables, d'agrandissement et de modernisation du réseau de chaleur, qui est un levier majeur de la transition énergétique du bassin chambérien.

Urbanisme, aménagement des espaces publics et mobilité

Ville apaisée, partagée

La ville s'inscrit dès ce printemps 2024 dans la démarche « Ville apaisée, ville partagée ». Objectifs ? La réduction de la vitesse avec le passage à 30km/h d'une majorité des voies de la ville, le développement des aménagements sécurisés permettant une meilleure cohabitation entre tous les modes de déplacements, la sensibilisation au respect des règles de la sécurité routière, au civisme et à la courtoisie entre usagers de la rue : piétons, cyclistes et automobilistes. Cette démarche fait l'objet depuis 2023 de concertations avec les conseils de quartier et avec les associations.



Dans ce cadre, la démarche « ville marchable », initiée dans le quartier du Laurier en 2022, menée à Bissy, Chambéry-le-vieux et Chambéry-le-haut en 2023 se poursuit. A partir de l'expertise des habitants, cette démarche vise à élaborer un schéma directeur des déplacements piétons, avec des premiers aménagements en 2024.

Un meilleur cadre de vie

Différents aménagements d'espaces publics, voirie, quartiers se poursuivent ou débutent en 2024.

L'année 2024 voit se poursuivre les opérations d'aménagement urbain d'importance que sont l'aménagement des quartiers Nord des Combes, Vétrotex et Cassine.

Pour le Nord des Combes, seront menés en 2024 les travaux d'aménagement de la rue du Pré de l'Âne, avec la mise en place

d'un parvis devant l'écoles de la Grenouillère dont la cour sera rendue accessible à cette occasion. Les accès de l'école Vert Bois seront également traités cette année.

Des travaux d'espaces publics au pied des bâtiments seront engagés en 2024 à Vétrotex, tandis que seront développées les opérations de concertation et de communication avec les habitants pour donner à voir ce nouveau quartier.

En 2024 sont aussi entrepris les travaux d'aménagement du boulevard du Théâtre et du square De Lannoy de Bissy, avec une ambition environnementale forte (lire ci-dessus).

11,63€ M€ sont prévus en 2024 pour financer différents projets d'aménagement urbain, de développement du territoire et habitat, soit 36% du budget d'investissement.

Dans tous les quartiers : un vaste programme d'entretien des équipements et espaces publics

Les services de la Ville assurent un bon niveau d'entretien et de maintenance des espaces publics. À titre d'exemple, un programme de 200 000 € de réfection de chaussées va être déployé. Des aménagements vont notamment être menés rue de la Brûle et Faubourg Montmélian, suite aux réunions de concertation de 2023.

Lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO

La Ville s'inscrit dans un nouveau projet de lutte contre les déchets abandonnés en conventionnant avec l'éco-organisme CITEO. En s'engageant dans ce programme, la Ville bénéficie d'un soutien financier de 521 000€ sur 2023-2024 sur les dépenses de nettoyage, ainsi que celles liées à des actions visant à réduire les déchets dans l'espace public.



02

Construire ensemble la ville de demain : proximité, démocratie, vie associative, tranquillité publique



Des initiatives citoyennes valorisées

L'ambition d'une implication citoyenne sur l'ensemble des politiques publiques nécessite une adhésion et un portage collectif par tous les élus et techniciens porteurs des compétences au quotidien. L'avancée concrète de cette priorité du mandat s'observe dans le nombre croissant de réunions publiques, de temps d'information, de projets ouverts à la contribution et à l'avis des citoyens.

Parmi les thématiques ouvertes au dialogue : les évolutions du PLUi-HD, la démarche "ville apaisée, ville partagée", la végétalisation des cours d'écoles, les aménagements du centre-ville, la rénovation énergétique des écoles... Les services culturels ouvrent des espaces de co-construction avec les jeunes. Les espaces verts poursuivent les chantiers participatifs de végétalisation. Des conseils de

crèches se mettent en place en 2024 sur l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

La collectivité continue d'ouvrir des espaces d'apprentissage collectifs aux citoyens. Les habitants ont pu découvrir le fonctionnement budgétaire de la collectivité à travers un "serious game" imaginé sur mesure pour la Ville.

Cette année encore, la Ville bénéficie de financements de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du programme national "Territoires d'engagement". Déployé sur trois ans (2022-2024), pour un montant total de 240 000 €, ce programme a permis à la Ville de former, en interne et en externe, les agents et habitants aux questions de participation citoyenne et d'accompagner à la mise en œuvre de démarches participatives. Parmi les actions financées en 2023 : structuration et renforcement des conseils de quartier citoyens, formation d'une quarantaine d'agents de la collectivité pour développer la participation des enfants, la

Soutenir les initiatives citoyennes

La Ville fait le choix de soutenir l'initiative citoyenne et dédie un budget annuel de 300 000 € à la réalisation d'idées proposées par les habitants. En 2023, ce budget a permis de soutenir l'émergence de jardins partagés dans trois quartiers, de rénover le city stade de Mérande à la demande d'un groupe de jeunes, de réaliser de premiers aménagements dans la forêt urbaine du Talweg (poursuite en 2024), de végétaliser des espaces publics et de réaliser différents petits travaux (pose de bancs, installation de boîtes à livres, de points d'eau...). Ce soutien aux initiatives citoyennes va se formaliser en 2024, à travers l'écriture d'un règlement spécifique et la possibilité de déposer un projet pour son quartier ou sa ville.

Le lien avec les conseils de quartiers citoyens (CQC) est consolidé avec la mise en œuvre d'une charte de fonctionnement. Au-delà de l'accompagnement humain, l'objectif est de financer les projets portés par les CQC via un budget d'investissement dédié de 100 000 €. Une enveloppe dédiée est également provisionnée pour les projets du quotidien (ex : fêtes de quartier). Une mission spécifique est déployée depuis septembre 2023 au Biollay afin d'accompagner un collectif d'habitants impliqué dans la vie de quartier.

concrétisation des rencontres jeunesse en avril 2023.

Après deux années d'expérimentation, il sera proposé d'inscrire le dispositif des questions citoyennes dans le règlement du conseil municipal et de lui donner plus de visibilité.



Des services publics de proximité

Depuis plusieurs années, la Ville porte une démarche de simplification et d'amélioration continue de la relation aux usagers. Afin d'étendre le standard téléphonique et d'intégrer la prise d'appels des mairies de quartiers, le service Conseils et Services aux usagers (CESEAU) s'est agrandi et s'est doté de consoles d'appels supplémentaires début 2024. La Ville souhaite ancrer la culture de l'accueil au sein de ses services en poursuivant l'harmonisation des réponses apportées à l'utilisateur (formations internes sur le numérique, langue étrangère, handicap...).

Une borne d'accessibilité numérique "Simpl'ici+" est installée en mars 2024, en mairie de quartier Centre-Laurier offrant une interface inclusive et accessible à tous : usagers en situation de handicap ou éloignés du numérique.

La direction de la population fluidifie également son parcours usager. Après la mise en place d'une file d'attente optimisée à l'état civil, le projet COMEDC (Communication électronique des données d'état civil) se concrétisera en 2024 afin de faciliter les transmissions d'actes dématérialisés et de réduire les délais administratifs pour les demandeurs. Cela représente un

coût de 55 000 euros. Les bureaux de l'état civil seront réaménagés pour permettre un accueil plus adapté des usagers, tout en améliorant les conditions de travail des agents.

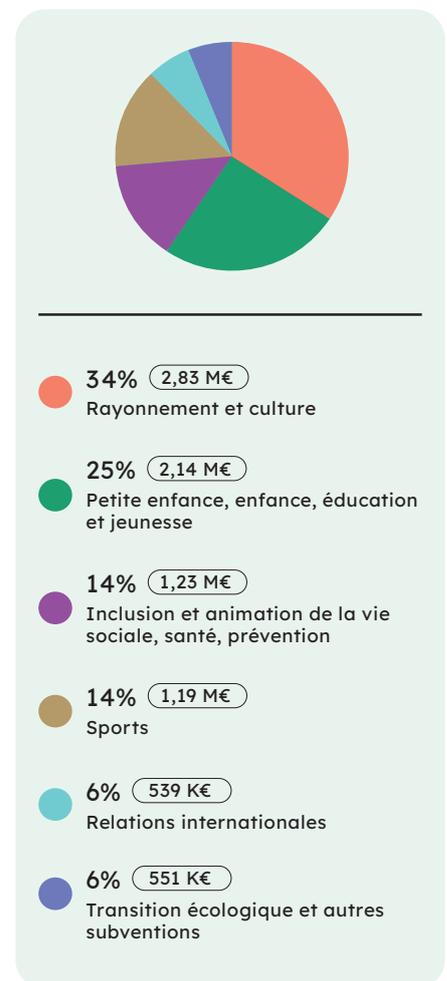
Plus de 8,5 millions d'euros pour les associations

L'importance des associations dans la vie de la cité et leur contribution à l'intérêt général justifient que la collectivité leur apporte un soutien financier ou matériel. Ainsi, en 2024, les aides financières au secteur associatif représentent 8,5 M€, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2023, à destination de 241 associations (sur 294 demandes) dont 26 nouvelles.

Ces aides permettent de mieux accompagner l'ensemble des politiques publiques municipales. Elles permettent également à des milliers de Chambériens et de Chambériennes, de pratiquer des activités sportives, éducatives, de loisirs ou culturelles contribuant à rendre la ville plus inclusive et attractive. Pour la troisième année, une enveloppe exceptionnelle est prévue afin de pouvoir soutenir des événements en cours d'année et des opérations de solidarité.

Afin de rendre la démarche d'attribution des subventions plus transparente, un règlement voté en septembre 2023, est désormais en vigueur. Les subventions sont complétées par des aides indirectes qui sont des mises à disposition de moyens matériels ou humains (salles, équipements sportifs, matériel pour une manifestation, mise à disposition de personnel à titre gracieux...). Ces aides sont estimées à plus de 6 M€ pour 2023.

La répartition des subventions par secteurs :



A NOTER : la baisse du montant du budget consacré aux associations et partenaires s'explique en grande partie par la suppression de subventions dans le secteur des Relations internationales à hauteur de 890 K€. En raison des tensions entre le Burkina-Faso et la France le Ministère des affaires étrangères et l'Agence Française de Développement ont suspendu l'ensemble des programmes de coopération entre les deux pays. Les subventions reçues transitaient par le budget de la Ville avant redistribution aux associations (Chambéry solidarité internationale notamment).

Le numérique à l'honneur

Porteuse d'une fabrique numérique de territoire (La Dynamo), dotée de conseillers numériques et d'une maison France Services, Chambéry souhaite être exemplaire en matière d'inclusion, avec l'expérimentation de nombreux projets en lien avec le numérique menés avec les publics les plus fragiles.

Labellisée Fabrique numérique de territoire, la Dynamo et son Fablab (équipé de machines à commande numérique) poursuivent leur développement. En 2024, de nombreux partenariats autour du numérique se poursuivent : l'école du numérique Simplon.co, la fondation Orange, l'École de la deuxième chance, le programme européen Interreg Alcotra, la Micro-Folie, l'Agence nationale de la cohésion des territoires...

La Dynamo explore une nouvelle coopération avec le tiers-lieux o79, au service de l'insertion professionnelle. La Ville, avec ses partenaires, a été retenue dans le cadre du projet "Parcours Lab" qui débutera en septembre 2024 et qui vise à soutenir la formation dans les tiers-lieux. Environ 150 personnes en seront les bénéficiaires pour un coût estimé à 328 000 € sur 3 ans, dont 200 000 € financés par la Région et 40 000 € par la Ville.

Chambéry accueille l'événement national Numérik(e) en commun

La Ville accueillera l'événement national Numérik(e) en Commun (NEC) du 25 au 27 septembre 2024. Le NEC est co-organisé avec le Programme Société Numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Événement emblématique né en 2018, Numérik(e) en Commun[s] rassemble des milliers de professionnels qui agissent au quotidien pour que la transformation numérique de notre société soit plus inclusive, éthique, collaborative et durable. Avec plus de 1 500 participants sur les trois jours et plus de 200 intervenants attendus, le NEC national est un événement d'ampleur à fortes retombées locales.



Une politique de sécurité, de tranquillité publique et de prévention

La Ville souhaite proposer aux habitants un cadre de vie apaisé dans tous les quartiers, avec l'appui de la police municipale mais également de nombreux acteurs du territoire (acteurs associatifs et institutionnels de la prévention, l'Etat, la Justice).

La police municipale : un acteur essentiel

Le budget 2024 permettra à la police municipale d'assurer ses missions quotidiennes au service de la population : assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques sur la Ville, dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Elle s'occupe du respect des règles du code de la route, des mises en fourrières des véhicules en stationnement gênant ou abusif sur le domaine public.

Le budget 2024 prévoit notamment :

- la participation financière aux travaux d'aménagement du futur poste de police partagé entre la police nationale et municipale dans le quartier des Hauts-de-Chambéry et l'affectation de policiers municipaux à ce même poste de police partagé (création de postes) ;
- l'organisation d'actions de prévention, des contrôles de visibilité et de vitesse dans le cadre du dispositif "ville apaisée" ;
- la sécurité et la professionnalisation des agents en remplaçant les matériels anciens et en finançant leurs formations ;
- la poursuite du déploiement de caméras de vidéoprotection dans des lieux identifiés comme prioritaires comme, par exemple, au rond-point Paul Chevalier et la place Lucien Biset. Ces projets ont par ailleurs fait l'objet d'une demande de financement à l'Etat via le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) ;
- le renforcement de divers partenariats, notamment avec l'Education nationale (interventions dans les écoles pour sensibiliser aux thèmes du harcèlement, de la citoyenneté...), la Justice (animation de stages de citoyenneté à destination d'adultes et de mineurs) ou la Sécurité routière (participation à des opérations de sensibilisation à l'attention des usagers).

Prévention et tranquillité publique

En 2024, la Ville continue de faire vivre les instances et groupes de travail du Conseil local de sécurité prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) et visera en particulier à :

- renouveler sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation en lien avec les services de la Préfecture et avec le parquet de Chambéry ;
- relancer les groupes de veille territoriale du CLSPDR consacrés à l'analyse par quartier de la délinquance et des atteintes aux personnes et aux biens, à la tranquillité publique, avec la police, la justice et les principaux acteurs locaux en vue d'un partage collectif du diagnostic local pour chaque quartier couvert par le dispositif, de l'établissement d'une cartographie de la délinquance, et de la formalisation d'un plan d'actions coordonné ;
- participer aux groupes de partenariat opérationnels portés par la Police Nationale.

Les 4 grands axes du contrat de sécurité intégré

En 2024, la Ville continue également à mettre en œuvre les partenariats et les multiples actions inscrites dans le contrat de sécurité intégré, y compris sur son volet préventif.

- 1- Pour la participation des habitants à la politique publique de sécurité et de prévention : nouveaux ateliers de tranquillité publique, diagnostics avec les habitants.
- 2- Pour la prévention des troubles et pour la tranquillité publique :
 - maintien et suivi de la médiation sociale nocturne assurée par les correspondants de nuit de Régie Plus au Covet, Mérande/Joppet, Fbg Montmélian, Curial, Hauts-de-Chambéry, Biollay et Bellevue ;
 - poursuite de l'accompagnement et de la formation des médiateurs à la prévention des addictions et à la réduction des risques dans le cadre du plan communal financé par la Mildeca nationale. Pour 2024-2026, la Ville bénéficie du soutien renouvelé de la Mildeca avec une nouvelle subvention de 180 000 € ;
 - mise en place, avec les interlocuteurs locaux, d'un Conseil de la nuit, chargé notamment d'apaiser la vie nocturne et de produire une charte de la vie nocturne ;
 - poursuite des travaux en cours autour du projet d'ouverture d'un poste de police mutualisé sur le quartier des Hauts-de-Chambéry.
- 3- Pour la lutte contre les violences :
 - augmentation globale du montant des subventions octroyées en faveur de l'aide aux victimes et de l'accès au droit (SaVoie de femme, AVIJ des Savoie, CIDFF, CDAD...) à hauteur de 11 850 € ;
 - relance de l'animation du réseau local des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales dans le cadre du Contrat local sur les violences sexistes et sexuelles avec l'Etat.
- 4- Pour la prévention du basculement dans la délinquance des jeunes :

L'épisode d'émeutes urbaines qui a secoué le pays au début de l'été 2023 a rappelé l'importance d'œuvrer en faveur de la prévention de la délinquance des jeunes et de prévenir leur basculement dans la délinquance. En 2024, la Ville de Chambéry a prévu :

 - la poursuite et le développement de l'activité du Conseil pour les droits et devoirs des Familles, notamment la prononciation de rappels à l'ordre ;
 - la signature, avec l'Education nationale, de la convention de partenariat renforcé relatif à la prévention et la prise en charge de jeunes impliqués dans des incivilités ou des actes de violence à l'école ;
 - la création, avec les partenaires locaux d'une "cellule mineurs" destinée à mieux repérer les jeunes exposés aux risques de la délinquance et à vérifier qu'ils bénéficient d'une prise en charge ou d'un accompagnement par des professionnels éducatifs ;
 - le soutien aux actions d'aide à la parentalité sur le territoire chambérien (animation du groupe des acteurs de la parentalité de Chambéry, création d'un Lieu d'accueil parent-enfant) avec la Cité éducative, fonctionnement de points écoute portés par la Sauvegarde, mise en place de conférences sur la thématique avec les partenaires locaux...), en lien notamment avec la CTG de la CAF.

03

Une ville vivante, active et attractive, pour toutes les générations

Une forte ambition culturelle

La Ville porte une forte ambition culturelle, portée par un tissu d'acteurs et d'équipements culturels riches et denses. L'objectif est de proposer une politique culturelle ouverte et coopérative, contributive et inclusive, participative et rayonnante. La Ville souhaite en effet favoriser l'accès de tous aux propositions culturelles qu'elle porte.

L'action de la Ville se déploiera en 2024 dans plusieurs directions :

- la mise en place d'une nouvelle direction de la culture (créée en 2023) regroupant l'ensemble des services et équipements afin d'engager une dynamique commune et structurée, notamment autour d'un projet de "scène conventionnée jeune public" ;
- la poursuite du projet Kézaco de jumelage entre écoles et institutions culturelles ;
- Le renforcement d'une programmation artistique au Scarabée et le démarrage de travaux pour moderniser les équipements techniques et scéniques (0,2 M€ en 2024 ;
- le soutien renouvelé aux grands acteurs culturels chambériens (festivals, associations, Scène nationale) ;
- la redéfinition des projets d'équipements (Cité des arts, musées de Chambéry...) ;
- la défense d'une politique ambitieuse en matière de lecture publique avec la préparation du projet de Bibliothèque numérique de référence (BNR) financé par l'Etat, en partenariat avec les communes du Bouquet des bibliothèques ;
- la poursuite des correspondants numériques malgré le désengagement progressif de l'Etat ;

- la poursuite des projets d'implication citoyenne avec l'Exploratoire culturel à travers trois projets participatifs : au Scarabée, à la chapelle Vaugelas et lors d'un événement en espace public qui se co-construit.

Le projet de restructuration de l'espace montagne de la Galerie Eurêka va entrer en phase opérationnelle, dans le cadre d'un projet collaboratif transfrontalier, financé à 80% par le programme européen Alcotra. Par ce projet, la muséographie de l'Espace montagne sera complètement modernisée, pour maintenir la très grande attractivité de cet établissement.

Une consultation de maîtrise d'œuvre aura lieu en 2024 pour commencer les études de réhabilitation complète du théâtre Charles Dullin, avec, en prévision, un déroulement des travaux par phase, sur plusieurs années. Enfin, il faut également noter en 2024 le lancement d'un travail d'étude de programmation sur le musée des Beaux-Arts, afin d'accompagner la nécessaire remise en état des équipements techniques de gestion de l'air permettant de renouveler l'offre du Musée et de maintenir cette offre, hors les murs, durant la période des travaux.

La programmation 2024 des établissements culturels

AU MUSÉES

- Expo "*Rêveries de promeneurs solitaires*". au musée des Beaux-Arts, du 16 mai au 17 novembre 2024
- Projet d'expo "*Jacques de Lousta*" à partir du 19 décembre
- Une nocturne par mois au musée

À LA GALERIE EURÊKA

- Expos "*Reptiles et amphibiens*" de mars à août 2024,
- Expo "*En avant Mars*" de septembre 2024 à mars 2025
- Le projet ESCAPE vise à renforcer et à diffuser le savoir-faire des CCSTI de Chambéry et Turin en matière d'éducation au développement durable auprès des adolescents. Dans le cadre d'un financement ALCOTRA INTERREG.

CIAP-HÔTEL DE CORDON

- Expo temporaire "*La nature en ville*", à partir d'octobre 2024
- Expo "*De l'échoppe au shopping, 20 siècles de commerce chambérien*", jusqu'en septembre 2024

DANS LES BIBLIOTHÈQUES

- Lancement du projet Bibliothèque numérique de référence
- Prêt du Bréviaire de Marie de Savoie au musée du Louvre de mars à juin 2024 et présenté lors des Journées européennes du patrimoine en septembre.

A LA CITÉ DES ARTS ET AU SCARABÉE

- Résidence de territoire "*Basic Insectes*" avec la Nième Compagnie
- Projet participatif "*L'Envol du Scarabée*"
- Festival Jeune Public "*Le Cinquième éléphant*".

De nombreux événements culturels ponctuent l'année : festival Saperlipopette, carnaval, programmation estivale autour des arts de la rue, exposition estivale de Samuel Yan, festivités de fin d'année, Journées européennes du patrimoine, bicentenaire du théâtre Charles Dullin ...

Une Ville accueillante pour les plus jeunes

La Ville souhaite que chaque enfant puisse passer une enfance heureuse à Chambéry, dans de bonnes conditions pour grandir, apprendre et s'émanciper. 19,2 M€ dont 6,45 M€ d'investissement sont consacrés à l'éducation et à la vie des écoles en 2024 (soit 13% du budget de la Ville).



Les grandes priorités de 2024 pour la jeunesse sont :

- le début de la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation scolaire, qui sera surtout effective à la rentrée 2025-2026, et la poursuite des travaux de rénovation des écoles du Haut Maché et de Jean Jaurès (0,5 M€ en 2024) ;
- la livraison de l'école Vert Bois courant 2024 ;
- la poursuite et le confortement de l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires ;
- la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles à l'école Caffé et à l'école de Bellevue en 2024 (0,6 M€ en 2024), ce qui portera le nombre de cours réaménagées et végétalisées à 13 depuis 2020 ;
- l'ouverture d'une nouvelle crèche dans sur l'écoquartier Vetrotex. Ce nouvel équipement pour la petite enfance permettra le déménagement du multi-accueil de Chantemerle, dont les locaux sont devenus vétustes, et la création de nouvelles places ;
- le lancement d'un appel à projets "Jeunesse" sur les Hauts-de-Chambéry, et la poursuite de la mise en œuvre de la démarche de dialogue citoyen auprès de la jeunesse ;
- la deuxième étape de développement de la démarche de Cité éducative, labellisation obtenue en 2022, avec la poursuite de nombreuses actions ;

- la mise en place du schéma directeur des aires de jeux afin de permettre le renouvellement de plusieurs espaces de loisirs pour les enfants et les jeunes, favorisant la cohabitation d'âges différents.

L'ouverture de l'école Vert Bois se profile

Le nouveau groupe scolaire est bientôt terminé ! Sa restructuration représente un investissement de 4.5 millions pour la Ville en 2024 (sur un montant global de 17 M€). Il comportera une école maternelle de 5 classes (au lieu de 3 actuellement), une école élémentaire de 11 classes et une maison de l'enfance. Les lieux et les fonctions du groupe scolaire seront mutualisés : périscolaires, salles d'éveil, de motricité, bibliothèque... Une salle polyvalente de 65 places est prévue pour accueillir des activités variées pour des temps d'échanges avec des intervenants extérieurs ou le personnel éducatif. Elle pourra aussi permettre de rassembler les enfants en dehors de leurs classes.



Dynamiser le sport

La politique sportive municipale doit permettre à chacune et chacun de trouver une pratique sportive adaptée à ses besoins, du loisir à la performance. Les subventions, l'entretien des équipements et leur mise à disposition des associations et des clubs constituent un levier majeur de la politique sportive, de même que l'appui à l'organisation d'événements spécifiques.

Au-delà de la mise à disposition des équipements sportifs, de l'organisation d'actions spécifiques et du soutien apporté aux associations sportives et aux clubs, l'action que conduit la Ville consiste à mettre le sport et les activités physiques au service de toutes et tous, avec notamment un développement des actions autour du sport-santé, du handisport et du sport adapté. La Ville accompagne également la mutualisation d'éducateurs sportifs et de postes administratifs entre les associations.

Parmi les projets prévus en 2024 :

- Création d'un lieu de vie au Stade Boutron (Hauts de Chambéry) : création d'un local de 115 m² comprenant 1 salle de réunion/ réception et buvette mutualisées par les utilisateurs du stade, des bureaux associatifs, des locaux de stockage (270 000 €) ;
- Réalisation de travaux de rénovation du Stade Level (terrain de football) : remplacement de clôtures, divers travaux d'espaces verts, ainsi que la démolition de l'ancienne tribune ;
- La poursuite du plan de rénovation des sols sportifs et le changement des éclairages de stades et gymnases ;
- Réalisation de travaux de maintenance dans les équipements sportifs (clôture, étanchéité,...) et remplacement de matériels sportifs (matériels gymniques, buts,...) ;
- Réhabilitation de la plaine de Mager à l'issue des travaux de reconstruction du Stade municipal : réouverture de certains espaces de la plaine, dépose de clôtures, sécurisation d'équipements/terrains notamment.

La première année de fonctionnement du Chambéry Savoie Stadium

Le coût des travaux de ce nouveau stade de 5 000 places, construit en lieu et place du stade historique, s'élève à 22,6 millions € dont 8,7 M€ financés par la Ville. Mis en service en septembre 2023, il accueille depuis lors une très grande variété d'activités, sportives et associatives, grâce à plusieurs espaces de pratique et des usages variés.

La fin de gestion de l'opération du stade se met logiquement en place en 2024, année de garantie de parfait achèvement. 1,7 M€ d'investissement sont prévus au budget 2024. Les services de la ville vont conduire les travaux d'aménagement des locaux de la direction des sports dans le stade (0,4 M€ d'investissement), libérant ainsi les locaux actuels qui sont l'objet d'une dépense de location.



Soutenir l'attractivité de la ville et ses commerces

La Ville est engagée pour renforcer et maintenir le dynamisme du centre-ville dans le cadre du programme national Action Coeur de ville. Une nouvelle convention pour la période 2023-2026 a été signée avec l'Etat et les partenaires en 2023, avec une vision à 360 degrés du cœur de ville : habitat, commerce, mobilités, espaces publics, patrimoine, équipements et services publics...

Dans le cadre de cette stratégie globale et partenariale, la Ville est engagée aux côtés des commerçants



dans toute leur diversité. La Ville soutient et valorise également des animations, qui viennent renforcer l'attractivité et les flux en cœur de ville. Le renforcement de l'accueil de congrès et de grands événements au Manège contribue également au rayonnement de Chambéry. Avec un taux de vacance en dessous de la moyenne nationale, la Ville continue de prospecter de nouveaux commerçants afin de répondre aux besoins des chalandes en lien avec la stratégie commerciale du dispositif Action Cœur de Ville.

La Ville s'engage également, en lien avec son opérateur Cristal Habitat, pour redynamiser les secteurs les plus en déprise et mener une action volontariste dans le Faubourg Montmélian, la rue d'Italie. Après plusieurs mois de travaux au sein de la Galerie du Théâtre, cette dernière accueillera de nouveaux locataires en 2024. Les deux projets retenus dans le cadre de la Boîte à Commerce via un partenariat CCI-Ville-Cristal Habitat rue d'Italie, ouvriront au premier semestre 2024. D'autres appels à projet sont à l'étude pour des cellules commerciales appartenant à Cristal Habitat sur les secteurs en déprise.

Relations internationales : échanges interculturels, solidarité et coopération

En 2024, avec les associations à vocation internationale, la Ville poursuit la promotion de la diversité culturelle en co-organisant le festival

Ciné bala (janvier), le Tour du Monde au Stadium (mars), le mois de l'Europe (mai), le Marché des continents (juin), le festival Migrant Scène et la Quinzaine du cinéma italien (novembre). En octobre, Chambéry et Albstadt fêteront les 45 ans du jumelage franco-allemand.

La Ville poursuit son ouverture à l'international à travers la coordination des relations de jumelage et de coopération avec Turin (Italie), Albstadt (Allemagne), Ouahigouya (Burkina Faso), Shawinigan (Québec), Caza de Bcharré (Liban) et Zhangjiakou (Chine), en menant une vingtaine de projets mobilisant les services municipaux, associations, institutions et la société civile des villes concernées. En 2024, deux nouvelles coopérations voient le jour avec la Ville de Korça (Albanie) et Taroudant (Maroc).

La Ville accompagnera également les associations à vocation internationale du territoire notamment en les soutenant dans des événements interculturels faisant la promotion du mieux vivre ensemble.

En 2024, la Ville continue de bénéficier d'un important co-financement de l'Agence française de développement pour la mise en œuvre du projet de développement intégré "Qadisha Durable" au Liban porté avec la Région AURA, le Département de l'Aude, Grand Chambéry et le Parc naturel régional des Bauges.

Chambéry, le goût du monde

Ville de passage et d'échanges, Chambéry est naturellement tournée vers le monde et s'est enrichie des influences culturelles internationales. A Chambéry, 12 % de la population est de nationalité étrangère. Le bassin chambérien compte plus de 100 associations à vocation internationale et chaque année l'Université Savoie Mont Blanc accueille plus de 1 500 étudiants étrangers. Ce caractère international contribue à la richesse de Chambéry : ville cosmopolite où il fait bon vivre.

04

Justice sociale, solidarité, santé : la ville pour toutes et tous

Animation sociale, insertion et politique de la ville

La politique de cohésion sociale repose sur la mise en place et la participation de la Ville à de nombreux dispositifs partenariaux.

Concernant la politique de la ville, 2024 est une année cruciale, avec la réécriture du contrat de ville pour la période 2024-2030, et la nouvelle cartographie des quartiers dits prioritaires et en veille active. La Ville accentue sa participation, avec une enveloppe globale de plus de 127 000 € dédiée à la programmation annuelle du contrat de ville et à l'opération « Quartiers d'été » qui permet chaque année aux habitants, de profiter d'activités, d'animations, d'événements sportifs, festifs et culturels sur leurs lieux de vie durant la saison estivale.

Ainsi, La Ville continue de soutenir dans les quartiers des Hauts-de-Chambéry, du Biollay et de Bellevue, mais également désormais dans les quartiers du Covet, du Faubourg Montmélian et de Mérande/Joppet qui intègrent le périmètre de la politique de la ville au titre des QVA (quartier veille active), les projets associatifs et les actions inscrites dans le cadre du contrat de ville, afin de dynamiser la vie de ces quartiers et le vivre-ensemble toute l'année, de développer l'offre de loisirs et de projets éducatifs en proximité et de favoriser la cohésion sociale et urbaine.

La poursuite des lieux ressources sur Les Hauts-de-Chambéry et au Biollay

Les lieux ressources « dé clic » 100% inclusion ont obtenu des résultats encourageants en 2022-2023. Ils ont permis d'accueillir 956 personnes des QPV et d'en accompagner individuellement 423 (objectif initial de la convention de 300), dont 224 femmes et 160 personnes de moins de 30 ans. 81 personnes issues directement des QPV ont pu bénéficier d'une « sortie dynamique » vers l'emploi, une formation qualifiante ou un autre dispositif d'insertion. Au-delà de l'accès immédiat à l'emploi, l'objectif est de permettre aux habitants d'accéder à une véritable offre de services en proximité pour faciliter leurs démarches administratives et/ou leur insertion socioprofessionnelle.

En 2024, la Ville crée les conditions de la continuité du projet des lieux ressources en consacrant près de 210 000 € au fonctionnement des deux lieux multi-ressources du Biollay et des Hauts de Chambéry. Ces lieux ont vocation à inscrire leur action en cohérence avec la nouvelle politique publique gouvernementale en matière d'emploi, portée par France Travail, qui doit être fixée fin 2024. Les deux lieux ressources serviront de « base arrière » pour les personnels qui mettront en œuvre la dynamique du « Territoire Zéro Non Recours ».

En 2024, la Ville continue d'accompagner avec les partenaires - Etat, Département, CAF, Grand Chambéry - les structures de l'animation de la vie sociale, notamment celles se trouvant en situation difficile. Elle inscrit ses actions dans la ligne des pactes de coopération et des conventions pluriannuelles signées avec les centres sociaux. Sur les Hauts de Chambéry en particulier, la Ville assure l'offre de services et d'activités liée à l'animation de la vie sociale sur les secteurs des Combes et de Pugnet, en partenariat avec le secteur associatif, en consacrant l'équivalent de 8 emplois à temps plein à ce projet.

En 2024, le Conseil de la Laïcité se dotera d'un véritable plan d'actions en faveur de la laïcité, qui se traduira par diverses réalisations, animations, expositions, événements... destinés à sensibiliser les agents municipaux, des professionnels éducatifs et associatifs aux valeurs de la République et à la laïcité, à créer des temps de rencontres et d'interconnaissance, ou encore à organiser des conférences ou recueillir et valoriser des paroles et témoignages d'habitants relatifs à la laïcité... etc. Un travail visant à formaliser des contenus de formation innovants et complémentaires de l'offre existante sera également poursuivi.

La ville inclusive : promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations



La Ville de Chambéry maintient son ambition et ses actions en faveur d'une ville plus inclusive. Dans la continuité des deux années précédentes qui furent un succès, la Ville organise la 3^e édition de la Quinzaine de l'Égalité en mars. Nouveauté cette année, le choix de la collectivité de s'appuyer sur ses partenaires associatifs pour proposer et assurer la tenue des événements via un appel à projets. Les thèmes au programme : les discriminations et les diversités culturelles, l'égalité femmes-hommes, le handicap visible et non-visible, les questions de genre et les séniors.

Par ailleurs, les "balades urbaines pour l'accessibilité" débutées en 2022 ont vocation à se poursuivre dans l'ensemble des quartiers. Ces déambulations sont pilotées par la Ville et associent Grand Chambéry ainsi que les associations de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Cela permet un relai direct de l'information auprès de leurs adhérents vivant dans les quartiers ciblés. Les objectifs ? Faire un premier diagnostic des difficultés et situations dangereuses que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap, et apporter une lecture différente de la ville. Pour

cela, les participants réalisent une partie de ces balades les yeux bandés ou en fauteuil. Cela permet ensuite d'envisager des aménagements urbains adaptés inscrits dans le quotidien des travaux de la ville ou dans des projets plus ambitieux. Pour 2024, les quartiers prioritairement étudiés seront le Centre et le quartier du Biollay

De plus et en cohérence, un groupe de travail technique accessibilité est constitué en interne avec le service voirie, le service des espaces verts, la direction urbanisme et aménagement pour organiser des séances d'études systématiques en amont des grands projets afin d'informer et de recueillir les avis des associations de personnes en situation de handicap sur le projet et sur l'étape « chantier ».

Le CCAS : une politique sociale d'ampleur

L'aide financière de la Ville au CCAS est maintenue pour 2024 à 4.150.000 €. Augmentée l'an passé de 8%, elle a permis à l'établissement de continuer à servir les plus fragiles de nos concitoyens.

Pour mémoire, le CCAS accompagne au quotidien plus de 2 000 chambériennes et Chambériens. Il prend en charge notamment les personnes âgées à domicile (aide, soins, repas, dépannage, accueil de jour) ou en établissement (résidences autonomie, hébergement temporaire, EHPAD). Il gère également, pour les plus fragiles, deux pensions de familles, un accueil temporaire mère enfant, suit socialement des personnes et attribue certaines aides facultatives. Si son action est financée pour partie par les usagers et fait l'objet de dotations substantielles de l'État et du département, son équilibre financier est garanti par la Ville. 300 salariés interviennent au quotidien dans les 20 services de l'établissement dont le budget annuel dépasse les 21 M€. Les sommes versées contribuent significativement au développement d'une politique sociale d'ampleur sur le territoire. Ainsi, elles permettent :

- de maintenir des services dont le financement est insuffisant (aide à domicile, pensions de famille) ;
- de réduire significativement le loyer demandé aux locataires en résidence autonomie (environ 25%) ;
- de maintenir un pôle Alzheimer innovant sur le Hauts-de-Chambéry ;
- ou encore de proposer un suivi social à ceux qui le souhaitent et aux sans domicile fixe dans le cadre de la collaboration avec l'association la Sasson.





Renforcement de la politique de santé publique

La Ville continue à mettre en œuvre son plan communal de lutte contre les addictions et les conduites à risques. Une convention pour 3 ans (2024-2026) a été signée à nouveau avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) nationale. Celle-ci permet de mener des actions en cours comme le déploiement des espaces sans tabac (31 parvis d'école labellisés actuellement), les formations à l'attention des professionnels et d'en lancer de nouvelles comme l'organisation de conférences, la médiation étudiante en temps festif par des pairs. Ce partenariat mobilise 132 acteurs de 41 structures issues de tous les champs (santé, sécurité, social, éducatif...)

Avec le recrutement d'une chargée de mission santé publique, la Ville investit plus fortement la prévention et la promotion en matière de santé. La Ville devient ambassadrice du don d'organes avec des entrées de ville qui seront dotées d'un panneau signalétique.

Elle s'engage en matière de lutte contre le sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

en signant l'acte d'engagement des Territoires et Villes sans sida et en déployant des actions de réduction des risques. La Ville reçoit de l'Etat une Dotation Générale de Décentralisation de 325 708 € annuels pour l'activité de son Service Communal d'Hygiène et de Santé. Intervenant dans tous les champs de la salubrité, l'habitat, les nuisances animales,... Celui-ci a vu son activité fortement augmenter.

Le logement pour toutes et tous

Aux côtés de l'Agglomération et de ses partenaires financiers et bailleurs, la Ville continue en 2024 sa politique ambitieuse de production de logements pour tous dans un contexte de tensions renforcées sur les marchés immobiliers. L'engagement avec l'Etat dans un dispositif de « relance de la construction durable » soutiendra la production de logements pour répondre aux nouveaux besoins, tout en restant attentif à un urbanisme apaisé et respectueux du cadre de vie.

Dans le cadre d'Action Coeur de Ville, la Ville renforce également son attention à l'attractivité du centre ancien pour reconquérir les logements vacants, lutter contre l'habitat indigne et améliorer le cadre de vie : l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat) est reconduite pour les 5 années à venir. Menée par Cristal Habitat pour le compte de la Ville,

elle vise à aider les propriétaires à lancer des travaux de rénovation. Ces travaux pourront être aidés selon certains critères d'éligibilité. La Ville prévoit une enveloppe de 200 000 € sur 2024.

Cette opération sera renforcée par des dispositifs complémentaires plus contraignants de type ORI (opération de restauration immobilière) sur certains secteurs dont Italie-Montmélian. L'ensemble de ces dispositifs accompagnent ou incitent les propriétaires à restaurer leur patrimoine et permettent de mettre en place des financements publics pour les aider. Sur l'ORI, 1,2 M€ sont provisionnés à l'échelle du mandat.

La Ville de Chambéry poursuit son engagement en faveur de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires : si elle reconduit les aides à la mutation dans le parc social, elle accompagne aussi la définition d'une stratégie de renouvellement urbain au Biollay co-construite avec les habitants, et participe activement à l'aménagement de l'éco-quartier des Combes (auquel Action Logement et l'Agence nationale de la rénovation urbaine ont choisi d'octroyer un abondement exceptionnel). La Ville fait par ailleurs un effort ambitieux en faveur de la rénovation énergétique, en décidant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les travaux destinés à générer des économies d'énergie.

Elle continue d'aménager les futurs quartiers de Vétrotex et la Cassine, en continuité du centre-ville, dans lesquels elle encourage notamment la réalisation de logements sociaux. Toutes les familles, quels que soient leur revenu et leur parcours de vie, doivent avoir la possibilité de se loger à Chambéry.

05

Améliorer la qualité de vie au travail des agents pour un service public local performant

Du fait de sa position de ville centre, la Ville de Chambéry dispose de nombreux équipements et services publics qui irriguent et dynamisent son territoire. Chaque jour, se sont près de 2 000 agents (Ville et CCAS) qui travaillent au service des habitants et usagers. L'accompagnement et la gestion du personnel constitue donc un véritable enjeu pour la collectivité, tant par la nécessité de maîtriser les dépenses liées à la masse salariale (près de 64% du budget de fonctionnement, soit 61,5 M€) que par la mise en place de politiques de ressources humaines performantes et adaptées, qui visent à accompagner le quotidien des agents et leurs évolutions de carrière. Ainsi, la formation professionnelle, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, l'accompagnement aux reconversions sont autant de leviers et d'actions qui permettent à la Ville de soutenir les évolutions attendues des métiers et des parcours.

Sur le plan financier, l'actualité inflationniste et le contexte national se répercutent pleinement sur les dépenses salariales de la Ville, obligeant à une vigilance et un suivi serré de sa gestion. En effet, pour 2024, la succession des évolutions réglementaires implique une augmentation de près de 7,64% par rapport au budget 2023, ce qui représente une évolution à la hausse de près de 4,5 M€. A titre de comparaison, cette augmentation constitue à elle seule un montant supérieure au budget de certains

équipements majeurs comme la médiathèque, le conservatoire ou encore la scène nationale Malraux.

Ainsi, à l'image de nombreuses autres communes et notamment de villes centres, la Ville de Chambéry se trouve confrontée à un véritable défi de gestion de son personnel dans un moment où, parallèlement, les attentes en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail des agents vont en augmentant. C'est donc avec prudence, méthode et discernement que ce budget affecté aux ressources humaines a été construit en contenant les créations nettes de postes, profitant des départs envisagés et engageant des logiques d'optimisation et de priorisation rendues nécessaires.

Malgré tout, la Ville poursuit son ambition de proposer une politique RH de proximité, garantissant un accompagnement individuel et collectif, tourné vers l'avenir. Cela se traduit notamment par :

- Une politique de recrutement tournée vers la jeunesse par le recours à l'apprentissage et aux stages longue durée ;
- La poursuite de l'accompagnement des managers au travers de formations dédiées de dispositifs d'accompagnements individuels et collectifs et cette année, l'engagement d'un projet managérial transversal et ambitieux qui vise à développer une culture commune et améliorer les fonctionnements internes ;

- La mise en oeuvre d'un plan d'action triennal sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, voté en début d'année : déploiement d'une culture de l'égalité, mise en place de sensibilisations aux discriminations et aux violences sexuelles et sexistes, en veillant à l'articulation vie professionnelle et vie personnelle notamment ;
- La poursuite des politiques d'inclusion pour les personnes en situation de handicap avec l'accompagnement individuel à l'adaptation des conditions de travail, la participation à la journée de découverte Duoday ainsi que la politique de recrutement dédiée en lien avec nos partenaires locaux ;
- La poursuite du plan d'un plan de formation ouvert, offrant notamment des perspectives de développement de compétences auprès d'organismes privés, parfois plus adaptés, pour un montant de 200 k€.

